Image not found or type unknown

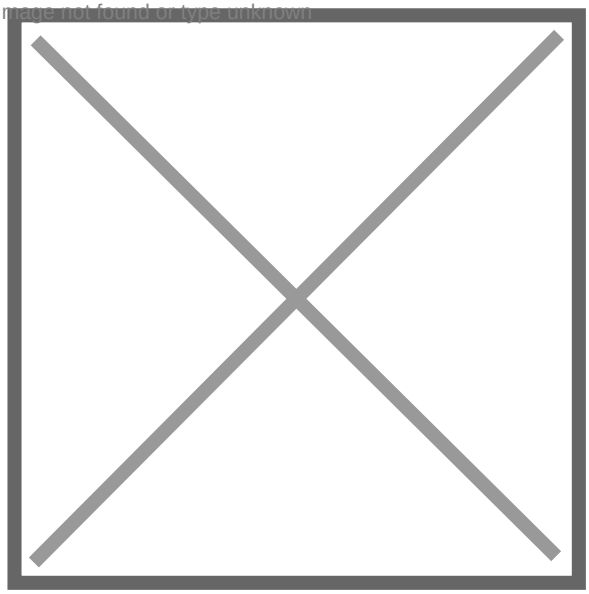

# Héritage succession au portugal

Par **cdflch**, le **05/07/2008** à **23:11**

Bonjour
Mes grands-parents ont habité pendant 15 ans au Portugal dans l'espoir d'obtenir un héritage qui revenait entièrement à ma grand-mère. Il y a beaucoup d'argent, des maisons ainsi que des hôtels. Le premier avocat qu'ils ont pris au Portugal a corrompu beaucoup de personnes et fait des menaces, ainsi que de faux documents afin d'obtenir la totalité de l'héritage. Mes grands-parents ont tenté beaucoup de choses mais ils ne sont pas parvenu au bout, ils n'ont même pas reussi à obtenir la sentence d'un procès qu'ils auraient dû avoir il y a 6 ans. Les avocats se desistaient l'un après l'autre. Ils tentaient un dernier recours, auprès du gouvernement portugais si j'ai bien compris lorsque mon grand-père deceda il y a un mois.
Ma grand-mère qui est naturalisée portugaise mais qui ne parle pas la langue, revint en France pour vendre sa maison et s'installer dans une maison de retraite.
Pouvez-vous me dire s'il est encore possible d'obtenir cet héritage? Faut-il prendre un avocat international?

Par **Visiteur**, le **06/07/2008** à **00:29**

C'est un cas bien délicat pour un forum d'amateurs...car les règles des successions y sont sans doute différentes.

Votre Grand Mère était-elle réservataire?, existait-il un testament authentique (seul reconnu au portugal)?

Par **cdflch**, le **07/07/2008** à **17:47**

Bonjour
Oui il y a bien un testament authentique sur lequel il n'y a que le nom de ma grand-mère. Et ma grand-mère s'est fait naturalisée portugaise. En fait j'aimerais savoir si ma grand-mère peut prendre un avocat en France qui s'occupera du dossier, car elle ne peut plus se déplacer jusqu'au Portugal.

Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **07/07/2008** à **21:03**

On connait des affaires célèbres où les avocats (Collard, Vergès) sont intervenus à l'étranger, sur le p^lan européen, il existe aussi des règles nouvelles. Je ne m'avancerai donc pas et vous conseille de solliciter l'ordre ou le barreau départemental pour qu'il vous indique plus précisémment les choses.

Par **fafa13007**, le **21/06/2009** à **22:42**

ils ont habité 15 ans au Portugal et naturalisée portugaise et ne parle pas la langue??? mais ui bien sur on y croit fort a ton histoire !!!

PS: vai te la foder grande puta que te pariu

Par **Marion2**, le **21/06/2009** à **23:08**

[fluo][/fluo][citation]PS: vai te la foder grande puta que te pariu

[/citation]

*BRAVO fafa !!!! J'ignorai que sur un forum juridique il pouvait y avoir des individus aussi vulgaires !!!*

[fluo]L A M E N T A B L E[/fluo]

Par **Patricia**, le **22/06/2009** à **18:23**

Pour fafa :

Faire remonter un message de juillet 2008 avec ces grossièretés, vous n'avez

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

vraiment pas grand chose à faire pour occuper vos journées...
Nous nous dispensons de votre commentaire désobligeant et sans inrérêt.

Plutôt que de surfer sur les sites juridiques, surfez donc sur les sites d'orthographe...
Ils vous seront certainement plus bénéfiques !!!

---

Pour cdflch :

Bien libre à vous de continuer à vous exprimer, que cet intrus ne vous empêche pas de continuer...
nous avons la main pour supprimer ses messages...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés